

Thème 1

***Comprendre
un régime politique :
la démocratie***

Cours

Introduction

D'après l'historienne Claude Mossé, « **ce sont les Grecs qui ont inventé la politique. Indépendamment du mot lui-même, tous les termes de la science politique d'aujourd'hui ont une origine grecque : démocratie, aristocratie, monarchie, ploutocratie, oligarchie, tyrannie.** ». Si nous avons hérité de l'Antiquité grecque un lexique spécifique – la politique ou *politika* ; la démocratie ou *demokratia* – la démocratie inventée à Athènes au v^e siècle est profondément différente des modes démocratiques qui sont répandus dans le monde moderne et notamment en France. De fait, la démocratie athénienne n'est pas une démocratie représentative mais une démocratie directe. De plus, la politique dans son ensemble est radicalement différente dans sa conception, dans ses manifestations, dans ses groupes sociaux, etc. Cette rupture est d'ailleurs soulignée par Benjamin Constant au début du xx^e siècle – dans sa vision libérale de la démocratie – quand il distingue « la liberté des Anciens » de la « la liberté des Modernes ». Le concept de démocratie a ainsi évolué et été abordé selon des perspectives différentes au fil du temps.

La démocratie est le « **gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple** » comme le rappelle l'article 2 de la Constitution française (1958) dans la lignée des acquis de la Révolution française et de la révolution américaine. Elle est fondée sur des principes qui émanent de l'État de droit et suppose une séparation des pouvoirs.

Ce chapitre est à la croisée de plusieurs disciplines : les sciences politiques permettent d'étudier le fonctionnement des systèmes politiques et leurs idéologies par exemple ; l'histoire, le processus de consolidation et de recul des démocraties dans le temps et la géographie, son inscription dans le territoire.

Problématiques

Comment le concept de démocratie a-t-il évolué ?

Quelles sont les forces et les fragilités de la démocratie au travers de ses avancées et de ses reculs dans l'histoire ?

Les mots-clés

- **Contre-démocratie** : d'après Pierre Rosanvallon, il s'agit de l'ensemble des instruments de surveillance et d'évaluation des gouvernants qui concourent à l'exercice de la citoyenneté. C'est la participation à la vie politique par d'autres biais que les urnes.
- **Démocratie directe** : forme de démocratie dans laquelle le peuple décide directement et vote les lois sans élire des intermédiaires.
- **Démocratie délibérative** : forme de démocratie dans laquelle la délibération publique citoyenne constitue le noyau des prises de décision politique.
- **Démocratie participative** : désigne la démocratie qui permet aux citoyens de participer au débat public par des discussions et consultations.
- **Démocratie représentative** : forme de démocratie dans laquelle le peuple exerce indirectement le pouvoir par l'intermédiaire de représentants élus.
- **Ostracisme** : procédure de la démocratie athénienne qui consiste à exclure de la vie politique des citoyens jugés trop influents dans le but d'éviter la tyrannie.
- **Politique** : la politique désigne l'art de gouverner la Cité par l'exercice du pouvoir et le gouvernement de l'État. Le politique est l'ordre permettant de faire société.
- **République** : désigne la « chose publique » (en latin, *res publica*), la forme d'organisation sociale et politique de l'État où le chef de l'État n'est pas désigné héréditairement.

Les dates-clés

- **457 av. J.-C.** : Instauration à Athènes par Périclès du *misthos*, permettant à tous de participer à la vie politique.
- **1819** : Benjamin Constant prononce son discours *De la Liberté des Anciens à la Liberté des Modernes*.
- **1835** : Alexis de Tocqueville publie *De la Démocratie en Amérique*.
- **11 septembre 1973** : un coup d'État met fin au régime d'Allende au Chili.
- **25 avril 1974** : chute de la dictature salazariste au Portugal, la « Révolution des Œillets ».
- **1976-1982** : « Transition démocratique » en Espagne après la mort de Franco.
- **1979** : premières élections européennes au suffrage universel direct (Parlement).

1 La démocratie, les démocraties : quelles caractéristiques aujourd'hui ?

A Quelles sont les caractéristiques communes aux démocraties ?

Les démocraties contemporaines ont adopté différents types de régime politique (parlementaire, présidentiel, semi-présidentiel, etc.) mais coïncident sur la nécessité de conditions nécessaires d'un point de vue institutionnel. Ainsi, le principe de la **séparation des pouvoirs** – théorisé par Montesquieu à la suite des travaux de Thomas Hobbes et John Locke – doit être garanti par une Constitution. Les fonctions législative, exécutive et judiciaire sont alors exercées par des institutions distinctes pour éviter l'absolutisme et l'arbitraire. Dans *L'Esprit des lois* (1748), Montesquieu explique que « **pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.** ». Ainsi, le Parlement vote les lois, le gouvernement conduit la politique de l'État et la justice fait respecter les lois. Dans un **régime parlementaire** – comme en Espagne ou en Angleterre – la collaboration entre les pouvoirs législatif et exécutif est organisée. Dans ce type de régime très répandu en Europe, il existe un certain équilibre entre ces deux pouvoirs. Le gouvernement est responsable devant le Parlement (ce dernier peut voter une motion de censure) et peut le contraindre par l'exercice du droit de dissolution. Dans les **régimes présidentiels**, comme aux États-Unis, les trois pouvoirs sont strictement séparés et indépendants : le chef d'État est élu au suffrage universel et ne peut pas dissoudre le Parlement. En revanche, il existe une collaboration puisque le pouvoir exécutif peut participer au travail législatif (avec le droit de veto) et le Parlement peut participer à la fonction exécutive (en votant le budget).

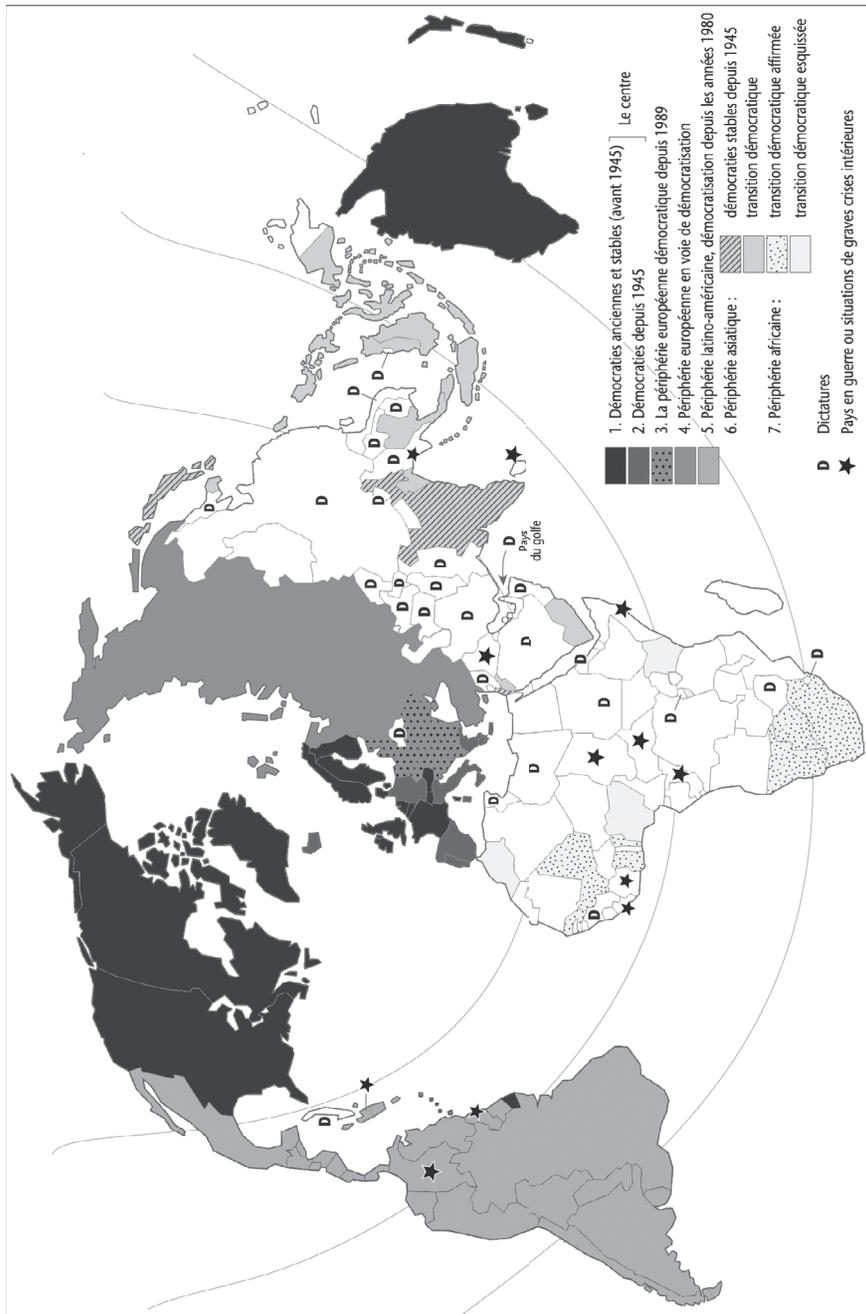
Exemple

Le « shutdown » aux États-Unis

La Constitution des États-Unis prévoit l'approbation du budget fédéral par le Sénat et la Chambre des représentants, qui est ensuite signé par le président. Le « *shutdown* » (la fermeture) est une mesure qui survient quand le Congrès ne parvient pas à voter le budget : le gouvernement est alors en incapacité de payer son administration et de nombreux fonctionnaires sont mis au chômage technique. Entre décembre 2018 et janvier 2019, les 35 jours de « *shutdown* » marquent le refus du Congrès d'appliquer la politique du président Trump au sujet du mur entre les États-Unis et le Mexique.

Enfin, dans les **régimes semi-présidentiels** – comme en France – le président est élu au suffrage universel direct et nomme le gouvernement. Ce dernier est responsable devant l'Assemblée nationale. Quand les majorités diffèrent du gouvernement et qu'il y a une cohabitation, il s'agit d'un régime plutôt parlementaire. La plupart du temps, le régime est davantage présidentiel notamment depuis la réforme de 2000 sur le calendrier électoral (l'élection présidentielle précède les élections législatives).

Planisphère de la démocratie dans des années 2000



Source : Géographie politique et géopolitique, Stéphane Rosière, Ellipses, 2007, p.304.

L'État démocratique est également un **État de droit** puisque les institutions garantissent les **libertés publiques**. Au sein des démocraties représentatives, les citoyens peuvent se faire représenter dans leur diversité grâce au **pluralisme politique** et aux **élections** (mode de scrutins divers). Les opinions peuvent être entendues au sein de chaque programme des partis politiques et grâce à un exercice du pouvoir temporaire (quinquennat en France) où l'**alternance politique** est possible. De plus, les évolutions récentes de la vie démocratique font émerger des débats sur la **démocratie participative** (John Dewey,...) et la **démocratie délibérative** (John Rawls, Jürgen Habermas...). Certains partis politiques ou mouvements plaident pour une démocratie plus directe comme le mouvement des Gilets Jaunes avec le « référendum d'initiative populaire ». D'après Loïc Blondiaux, l'impasse démocratique s'explique par le déclin des corps intermédiaires (partis politiques, syndicats, etc.) qui étaient des éléments de structuration du conflit politique et déterminant pour le fonctionnement de la démocratie. Samuel Hayat reprend le concept d' « économie morale » (E. P. Thompson) pour désigner la protection attendue des détenteurs du pouvoir, en échange de quoi l'ordre social dont ils profitent est globalement accepté.

Remarque

En géographie et géopolitique, l'émergence de la société civile dans l'aménagement du territoire peut être aussi étudiée sous le prisme du « NIMBY » (« *Not In My Back Yard* ») quand il y a une opposition de résidents à un projet local dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances s'il est installé près de chez eux.

Par ailleurs, les institutions au sein d'une démocratie doivent garantir les libertés publiques de façon à instituer un État de droit. Lorsque les libertés fondamentales, individuelles ou collectives, sont bafouées, des régimes autoritaires s'installent.

B Quelles sont les différences entre démocraties et régimes autoritaires ?

Les régimes autoritaires sont des systèmes dans lesquels l'autorité est hypertrophiée et érigée en valeur suprême. Parfois, les citoyens disposent du droit de vote les **élections ont une portée limitée ou sont faussées**. Dans les régimes autoritaires, il n'y a pas de séparation des pouvoirs et ni de contrôle des institutions. **Les libertés fondamentales sont restreintes ou supprimées** (liberté d'opinion, de réunion, etc.). D'après le sociologue et politologue Guy Hermet, les systèmes autoritaires présentent plusieurs caractéristiques : les rapports entre gouvernants et gouvernés reposent sur l'usage de la force, la compétition pour le pouvoir échappe à la volonté du peuple et l'opposition politique est alors réduite :

- **Les élections peuvent être supprimées** ou le pluralisme politique n'existe qu'en façade. D'après Max Weber le « bonapartisme » du Second Empire est « dictature libérale » car le régime est transitoire entre l'oligarchie et la démocratie ouverte. Après la condamnation de l'ONU en 1946, la dictature franquiste met progressi-

vement en place une « démocratie organique » en Espagne où l'expression politique reste marquée par la verticalité (parti unique et syndicat unique).

- **Les médias sont censurés** comme le rappelle l'écrivain José Cardoso Pires pour le cas du Portugal de l'*Estado Novo* : « La censure fut, sans aucun doute, une des armes les plus importantes dont disposait Salazar, et qui nous a littéralement fait vivre dans un pays aliéné ».
- **La police politique et l'armée** sont les instruments de coercition pour empêcher toute contestation. De fait, ces régimes sont marqués par l'affaiblissement des mobilisations suite à la répression et à l'exil. Après 1973, le général Pinochet installe une dictature répressive au Chili avec le soutien de l'armée et de la Direction nationale du renseignement (DINA).
- **Les libertés fondamentales ne sont pas respectées** dans les régimes autoritaires mais en moindre mesure par rapport aux régimes totalitaires (fascisme, nazisme, stalinisme, etc.) d'après Hannah Arendt.

Les régimes autoritaires **ne sont pas tous des régimes totalitaires**. Ces derniers n'admettent aucune opposition organisée et l'État confisque la totalité des activités de la société. Emilio Gentile souligne l'importance de la « **religion politique qui tend à remodeler l'individu et les masses** en provoquant une révolution anthropologique qui doit aboutir à la régénération de l'être humain et à la **création d'un homme nouveau** ».

2 Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative

A Une démocratie directe mais limitée : être citoyen à Athènes au v^e siècle

À Athènes, au v^e siècle av. J.-C., après avoir connu une monarchie et une oligarchie, la démocratie s'inscrit dans le cadre de la **cité-Etat** qui est le système dominant du monde grec. Athènes est une cité de 2 650 km² qui s'étend à partir de la cité centre délimitée par ses murailles (*polis*) à sa campagne environnante (*chôra*) dans l'Attique. La cité approfondit un type de gouvernement bien spécifique, dans la continuité des réformes sur la citoyenneté de **Solon** et de **Clisthène** au vi^e siècle : la démocratie. Celle-ci s'enracine au v^e siècle principalement sous la **stratégie de Périclès** (461-429 av. J.-C.), lui valant l'expression « siècle de Périclès ». À cette époque, « le peuple (*démós*) ne doit pas seulement s'entendre de manière politique comme l'ensemble des citoyens délibérant en commun, mais de façon sociologique comme le groupe des citoyens les plus pauvres exerçant son pouvoir (*kratos*) sur l'élite » (Vincent Azoulay). Il faut également relier démocratie et thalassocratie : après les Guerres médiques, les Athéniens prennent la tête de la **Ligue de Délos** et jouent un rôle de

premier plan dans le monde égéen (hégémonie) en plaçant Athènes comme « l'école de la Grèce » (Thucydide).

Au cours du ^ve siècle, cette démocratie connaît des **moments de fermeture du corps civique** (comme la loi de Périclès de 451 av. J.C) ou **d'ouverture** comme l'attestent les naturalisations d'étrangers pendant la Guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.C). À la fin du ^ve siècle, la démocratie est suspendue à plusieurs reprises : lors du **coup d'État des Quatre-Cents en 411-410** (réduction du corps des citoyens, suppression du *misthos*, etc.), puis sous la « **Tyrannie des Trente** » en **404-403** (réduction du corps civique au deux classes censitaires supérieures, suppression de l'*Ekklesia* et de l'*Héliée*, etc.). Si la démocratie est ensuite restaurée, elle est fortement **critiquée par les aristocrates** qui dénoncent ses dérives et le fait que les citoyens les plus pauvres (*thètes*) accèdent aux plus hautes fonctions. Elle finit par disparaître en 322 av. J.-C.

La démocratie athénienne se caractérise par l'égalité devant la loi (**isonomie**) et la participation au pouvoir (**isocratie**) mais aussi par un type de gouvernement par le peuple. Elle est définie au sein d'un cadre institutionnel où différents organes permettent la participation de tous les citoyens aux affaires de la cité :

- L'**Ekklesia** est l'assemblée du peuple qui se réunit de façon périodique sur les collines de la **Pnyx**, à 400 mètres de l'Agora et en face de l'Acropole. Elle est ouverte à tous les citoyens athéniens qui y siègent de droit et peuvent soumettre par écrit des propositions de loi.

Cette assemblée **vote les lois et les décrets** ce qui donne au peuple une prérogative législative. L'*Ekklesia* est aussi en charge de l'élection de certains magistrats.

Elle prononce les **ostracismes** : les citoyens inscrivent sur un tesson de céramique (*ostraka*) les noms des personnes qu'ils souhaitent bannir de la cité pour une durée de dix ans. Cette procédure permet au *démos* de définir et imposer les normes de comportement attendues de ses dirigeants et des élites.

Les réunions de l'*Ekklesia* obéissent à un **rituel** institutionnalisé : ordre du jour affiché sur la place publique (*agora*) quatre jours avant, des séances commençant à la levée du jour, citoyens assis en demi-cercle face à la tribune, ouverture de la séance par des rites religieux (sacrifice, purification), intervention des citoyens tour à tour avec une parole organisée par le héraut, vote à main levée. Les débats peuvent durer longtemps et le contrôle des votes est confié à des magistrats particuliers (*prytanes*).

- En amont de l'assemblée, le travail législatif est préparé par la **Boulè** (Conseil) réunissant 500 citoyens tirés au sort (**bouleutes**) dont 50 délégués de chaque tribu athénienne (**prytanes**). Les *bouleutes* sont chargés de rédiger un *probouleuma* pour donner un **avis** sur les projets de lois. Le *Bouleutérium* – où siègent les magistrats – est l'un des bâtiments les plus importants de la cité d'Athènes, situé à côté de la Tholos où siègent les *prytanes*. Cet ensemble est considéré comme le foyer central de la cité. Dans la mesure où la démocratie athénienne est une démocratie